

**COMPTE RENDU DE LA REUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Tél. : 03.86.33.40.46

Fax : 03.86.32.45.73

Mercredi de 15 h à 17 h

Samedi de 9 h 30 à 11 h 30

**LE 31 Mars 2016, à 18 H 30**

**Membres présents** : Madame MILLEREAUX Monique (Maire), Madame DUCHENNE Karine, Monsieur CULLIERE Jean-Paul (Adjoint), Mesdames LEBIGRE Natacha, ROUX Isabelle, Messieurs AMICHAULT Jean-Claude, CULLIERE Nicolas, OLIVETTI Gilbert (Conseillers Municipaux).

**Absents excusés** : Pouvoir de Madame TARRINHA Nathalie à Monsieur AMICHAULT Jean-Claude.

**Absent non excusé** : Monsieur MILLEREAUX Vincent

**Secrétaire de séance** : Monsieur CULLIERE Nicolas

- 
- 1°) Approbation du compte rendu du dernier conseil municipal
  - 2°) Suivi des dossiers d'autorisation de voirie (CU – DP – PC)
  - 3°) Suivi des commissions
  - 4°) Présentation projet pâturage Ovins par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne
  - 5°) Projet de mise à jour de la Convention entre la commune et le CEN de Bourgogne (de 1993)
  - 6°) Admission en non-valeur demandée par la trésorerie
  - 7°) Vote des 4 taxes
  - 8°) Subventions accordées sur 2016
  - 9°) Travaux 2016
  - 10°) Tarifs abonnement et consommation eau 2016
  - 11°) Questions diverses

---

Madame le Maire demande à rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Réservation du gîte pour 3 nuits
- Tarifs du vide-grenier
- Réservation de la salle des fêtes pour le conservatoire de Bourgogne
- Entretien et réparation des bornes à incendie.

**Madame le Maire ouvre la séance du Conseil à 18 heures 30.**

**1°) Approbation du compte rendu du dernier conseil municipal**

Le dernier compte rendu du conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

**2°) Suivi des dossiers d'autorisation de voirie (CU – DP – PC)**

**CU OPERATIONNEL - EUROPE IMMOBILIER** (demande CU pour construction parcelle ZH62 Bec d'Oiseau) – REFUS DDT en date du 4 mars pour motif absence de PLU (hors agglo)

**CU D'INFORMATION – Parcelle D599 – MAITRE ODIN**

**CU D'INFORMATION – Parcelles 171 et 172 A – MAITRE LEGUY**

**CU D'INFORMATION – Parcelle A181 – MAITRE LEGUY**

**DP – Mr Coucheney - Aménagement de combles + vélux**

**PC – Permis de construire accordé pour Mr Colombini**

**3°) Suivi des commissions**

Aucune commission n'a eu lieu depuis la dernière réunion de conseil.

**4°) Présentation projet pâturage Ovins par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne**

La mairie de Saint-Moré a signé une convention de délégation de gestions en 1993 avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne. Mr Jouve, du CENB, a présenté un projet de pâturage d'Ovins sur la Cote de Char, sur une partie de la parcelle 337.

Actuellement, les pelouses de ce site ne sont pas entretenues et sont très fortement menacées par l'embroussailllement. Les conséquences à long terme sont la fermeture paysagère, la limitation des usages et la banalisation des milieux.

Le CENB propose un essai de pâturage avec un éleveur de Vault-De-Lugny pour une trentaine de moutons sur une période de 2 mois (Mai-Juin) en 2016. L'objectif étant de maintenir le couvert herbacé et d'éviter la colonisation des ligneux. Il prendrait en charge l'intégralité des équipements (clôture électrique, abreuvement, autres) qu'il mettrait à disposition de l'éleveur. Il est précisé que la clôture est entièrement amovible et serait donc démonté à la fin du pâturage.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte** (pour : 8 – contre : 0 – abstentions : 1) le projet de pâturage à titre expérimental pour l'année 2016.

**5°) Projet de mise à jour de la Convention entre la commune et le Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne datant de 1993**

Madame le maire souhaite avoir des précisions sur cette nouvelle convention et se propose de contacter le président du CENB. En effet, l'ancienne convention était plus explicite sur les engagements du conservatoire. L'entretien du sentier des boucles de la Cure et du site du Camp de Cora n'est pas mentionné.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de reporter leur décision.

**6°) Admission en non-valeur demandée par la trésorerie sur le budget de la commune**

La trésorerie nous demande une admission en non-valeur sur le budget de la commune pour un montant de 110 € sur l'année 2007. Il est proposé aux élus de délibérer pour approuver cette demande.

**Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité.**

**7°) Vote des 4 taxes**

Madame Le Maire propose de ne pas augmenter les taxes en 2016 compte tenu que la trésorerie de la commune est saine. **Le conseil reporte, à l'unanimité, les taux des taxes locales de l'année 2015 pour l'année 2016.**

- Taxe d'Habitation : 16,74 %
- Taxe Foncière (bâti) : 10,29 %
- Taxe Foncière (non bâti) : 34,06 %
- CFE : 17,39 %

**8°) Subventions accordées sur 2016**

Après délibération, le conseil municipal fixe les subventions pour l'année 2016 comme suit :

	<b>Subvention 2016</b>
ADMR Vermenton	150 € pour l'année
UNA Vézelay	150 € pour l'année
Ecole Sainte-Chantal	150 € par enfant inscrit
CLAS Avallon	20 € par enfant inscrit
Maison familiale et rurale du Sénonais	67 € pour un enfant inscrit en Bac Pro
Association "Les écoliers du VAPS"	20 € par enfant inscrit dans les écoles d'Arcy/Cure et de Précý-Le-Sec (5 enfants pour l'année scolaire en cours)

**9°) Travaux 2016**

- Mairie : rénovation du secrétariat, du couloir d'entrée et création d'un bureau pour Madame le Maire.
- Sacristie : rénovation par l'agent d'entretien
- Eglise : réfection de la toiture
- Accessibilité des bâtiments : programmation des travaux sur 3 ans.
- Gîte (à côté de l'ancien presbytère) : nous sommes en attente du rapport du CAUE concernant les modifications à apporter pour le louer dans les meilleures conditions.
- Enfouissement des réseaux (étude en cours par le SDEY)
- Madame le Maire indique que la traversée des hameaux de La Jarrie et du Lac Sauvín est en très mauvais état. Il convient de rencontrer le Maire d'Arcy/Cure pour définir les travaux à réaliser.
- Salle polyvalente : une rénovation de l'ensemble du bâtiment est nécessaire afin d'assurer un meilleur confort aux utilisateurs et aussi pour répondre aux exigences réglementaires de base. Le CAUE nous a remis leur rapport suite à leur visite. Aux regards de la complexité du projet, il est conseillé de demander une étude de faisabilité technique et économique pour nous permettre de statuer sur la hiérarchisation des interventions.

**Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité de programmer cette étude.**

### 10°) Tarifs abonnement et consommation eau 2016

Madame le Maire explique aux élus que les comptes de l'eau sont favorables et qu'il n'est pas nécessaire d'augmenter les tarifs.

En conséquence, Madame le Maire propose de reconduire les tarifs de 2015 :

- location du compteur = 52,80 € (40 % du prix de 120 m3 d'eau qui est la réglementation)
- prix du m3 = 1,10 €
- prix du m3 pour le GAEC = 0,88 €
- ouverture/fermeture de compteur : 50 euros
- remplacement de compteur gelé : 100 euros
- purge à la demande d'un abonné : 50 euros

**Après délibération, le conseil accepte ces tarifs à l'unanimité.**

### 11°) Réserve de gîte pour 3 nuits

Madame DUCHENNE explique qu'une réserve de gîte a été demandée pour 3 nuits.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte d'établir ce tarif à 100 €.

### 12°) Tarifs du vide-grenier

Le vide grenier aura lieu le **Dimanche 16 Mai 2016**.

Les tarifs du vide grenier sont les suivants :

- Boissons : Eau (1/4) : 0,50 € - Café : 0,50 € - Vin (verre) : 1,00 € - Bière : 2,00 € - Kir ou Rosé pamplemousse : 1,50 € - Eau (bouteille) : 1,50 € - Orangina, coca, perrier, oasis, orange : 2,00 €
- Alimentation : Frites : 2,00 € - Tartes salées ou sucrées : 1,00 € - Sandwichs : 3,00 € - Saucisses/Frites (2 saucisses) : 4,00 € - Beursaudes/Frites (2 beursaudes) : 4,00€ - Boudin/Frites : 4,00 € - Boudin : 2,00 €
- Emplacement exposant: Le mètre linéaire = 2,00 €

### 13°) Réserve de la salle des fêtes pour le CENB.

Madame le Maire informe les élus que le Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne souhaite bénéficier gratuitement de la salle des fêtes du Vendredi 3 Juin (après-midi) au Samedi 4 Juin (soir) pour l'organisation de leur assemblée générale (avec repas le samedi midi).

**Après délibération, le conseil municipal refuse cette demande** et propose le tarif actuellement en vigueur, soit 100 € la journée avec mise à disposition de la cuisine.

### 14°) Entretien et réparation des bornes à incendie.

Suite à la vérification de l'état des bornes à incendie par le SDIS, Madame le Maire a contacté la société SAS CPFI basée à Auxerre pour avoir un devis concernant ces réparations.

Un premier devis a été établi pour la maintenance corrective des bornes, pour un montant TTC de 1451€20 et un autre pour la réparation de la borne située rue de la Vernoce pour un montant TTC de 323€40.

**Après délibération, le conseil municipal accepte ces 2 devis.**

### 15°) Questions diverses

- L'entrepreneur, qui fera le terrassement pour l'aire de jeux, a pris rendez-vous le mercredi 6 avril pour en définir l'emplacement exact et ainsi pouvoir débuter les travaux. Un élu ainsi que les 2 agents communaux seront présents. La société Rondino (fournisseur des jeux) assistera aussi à cette réunion de chantier.
- L'un des élus demande où en est le projet de radar pédagogique sur la D606. Mme le Maire informe les élus que ce dossier est complexe. En effet, nous ne pouvons plus faire appel à la SRD du fait que l'ATD (assistante technique départementale) a pris le relais sur la SRD. Or, le conseil municipal en date du 26 août 2014 a refusé d'adhérer à ce nouveau service. Néanmoins, des devis ont été demandés à la CCAVM pour le coût de radars pédagogiques et de panneaux « attention, radar fréquent ».
- Lors d'un précédent conseil municipal, un élu avait également signalé que la rue de la roche était mal indiquée au niveau du croisement avec la rue de la Vernoce. Après visite du lieu et de l'ensemble du village, il s'avère que le problème se pose à d'autres endroits. Un relevé précis doit être fait afin d'apporter la meilleure solution.
- Signalétique pour la salle des fêtes et le gîte communal. Un projet de panneau est présenté aux élus. Le terme « salle polyvalente » est retenu. Une demande de devis sera faite auprès d'IDEA.

Séance levée à 20h30.

Vu par Nous, le Maire de Saint-Moré, pour être affiché le 06/04/2016 à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 Août 1884.

Le Maire, Monique MILLEREAU

